

### PATRIMOINES DE BRETAGNE

L'Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques, les Petites Cités de Caractère® de Bretagne et les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne représentent un ensemble de communes définies et reconnues, par et pour la richesse et la qualité de leurs patrimoines architectural, paysager et culturel.

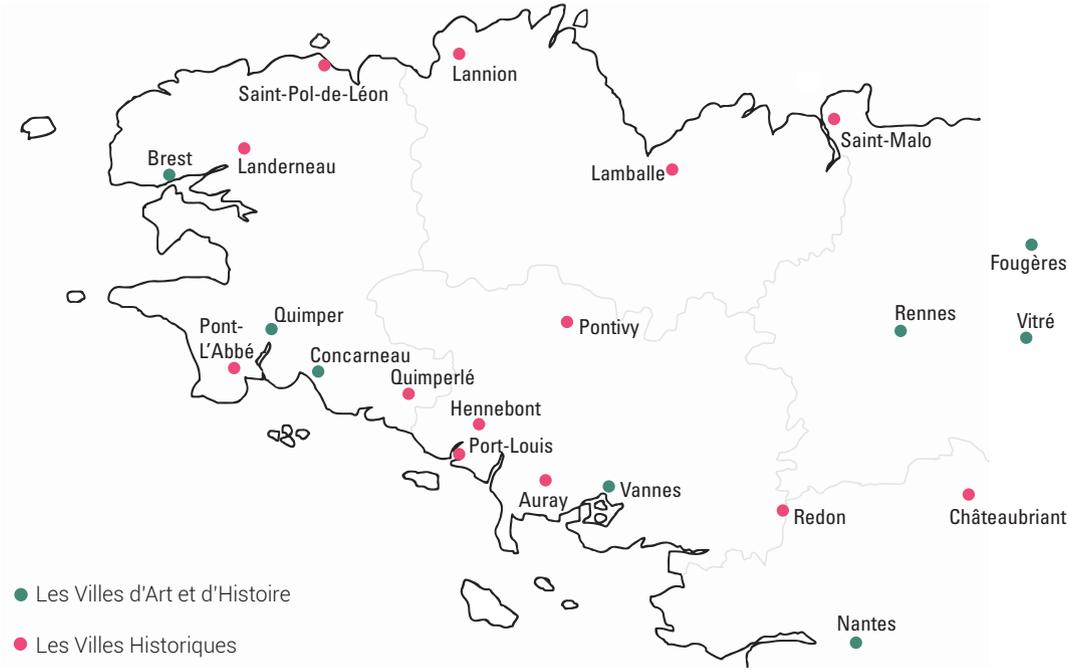
Sous la bannière « Patrimoines de Bretagne », les 90 communes labellisées travaillent dans une démarche collective de protection, de valorisation et de mise en tourisme des Patrimoines de Bretagne à destination des visiteurs et des habitants.

Ensemble, les 3 Réseaux ont défini un programme d'actions commun à travers 3 axes stratégiques :

- **Expérimenter** des offres touristiques patrimoniales à l'échelle des Destinations touristiques ;
- **Mettre en place** des animations permettant de renforcer les liens entre les réseaux et les communes ;
- **Développer** une communication commune interne mais aussi à destination du grand public.

### UN RÉSEAU RÉGIONAL

Un réseau constitué de 8 Villes d'Art et d'Histoire et de 13 Villes Historiques en Bretagne.



● Les Villes d'Art et d'Histoire  
 ● Les Villes Historiques

**Villes d'Art et d'Histoire et Villes Historiques**  
 BRETAGNE



**Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques de Bretagne**  
 1 Raoul Ponchon 35000 Rennes  
 citesdart@tourismebretagne.com  
 02 99 84 00 80

**Retrouvez les villes de l'Union sur internet :**  
[www.tourismebretagne.com](http://www.tourismebretagne.com)  
[www.patrimoines-de-bretagne.fr](http://www.patrimoines-de-bretagne.fr)

**Et suivez-nous sur :**  
 Facebook - @VAHVHBretagne  
 Instagram - VAHVHBretagne  
 Twitter - @VAHVHBretagne  
 LinkedIn - vahvbretagne

Crédits photos : LE GAL Yannick, LAMOUREUX Alexandre, Noé C. photography, BERTHIER Emmanuel et BOURCIER Simon.



## PRÉSENTATION

Créé en 1984, le réseau se compose d'une vingtaine de villes réparties sur l'ensemble du territoire de la Bretagne historique. Il regroupe 8 Villes d'Art et d'Histoire, détentrices d'un label délivré par le Ministère de la Culture et 13 Villes Historiques, dotées d'un Site Patrimonial Remarquable. Toutes sont engagées et s'inscrivent dans une politique commune de sauvegarde, de valorisation et d'animation de leurs patrimoines.

21  
villes

1 059 039  
habitants

700  
Monuments  
Historiques

## NOS MISSIONS



**Accompagnement**, à la demande des villes, dans la mise en œuvre de politiques patrimoniales, et soutien à la mise en valeur des aspects culturels, architecturaux et paysagers des villes.



**Mise en réseau et coordination** d'élus, de techniciens ainsi que d'acteurs et d'experts du tourisme et du patrimoine sur des projets communs.



**Veille** sur les projets menés par les villes du réseau, l'actualité patrimoniale nationale et internationale.



**Organisation de groupes de travail**, Journées Techniques, Colloques et Journées Thématiques.



**Accompagnement à la structuration d'une offre touristique et patrimoniale** au sein des destinations touristiques.



**Communication et promotion** valorisant les spécificités locales et les offres proposées par les villes pour renforcer l'image de la destination urbaine.



## ADHÉRER À L'UNION, C'EST S'ENGAGER À

- **Entretien et améliorer son patrimoine** par des actions de sauvegarde et de mise en valeur respectant les spécificités architecturales locales ;
- **Valoriser le patrimoine bâti et requalifier les espaces publics** dans le cadre d'une politique urbanistique durable ;
- **Permettre au plus grand nombre de découvrir le patrimoine** grâce à une offre culturelle et artistique de qualité ;
- **Développer des actions pédagogiques patrimoniales**, notamment à destination des habitants et des scolaires ;
- **Proposer un accueil public ouvert à l'année**, avec un personnel permanent et des outils de communication adaptés ;
- **Privilégier des actions de coopération** touristique, culturelle, éducative et économique entre les villes membres ;
- **Encourager les échanges** interrégionaux ou internationaux ;
- **S'inscrire dans une démarche d'innovation et d'expérimentation** dans les domaines du tourisme et du patrimoine.

## POUR ADHÉRER

S'inscrire dans la stratégie de développement touristique et patrimonial de son territoire ;

+

Être un territoire labellisé Ville ou Pays d'Art et d'Histoire par le Ministère de la Culture ;

ou

Être en cours de labellisation ou d'élaboration d'un dossier de candidature ;

ou

Être une ville, de plus de 8000 habitants, dotée d'un site Patrimonial Remarquable.

## UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE PARTAGÉE ENTRE DEUX RÉSEAUX



Cités d'Art de Bretagne (Association employeur)  
mise à disposition correspondant à 1.7 Equivalent Temps Plein pour l'UVAVHH



Claire LUCAS

Coordinatrice  
c-lucas@tourismebretagne.com



Alexane TROLLÉ-PAPET

Chargée de développement  
patrimoines et tourisme  
a-trollepapet@tourismebretagne.com



Anaïs OGER

Chargée de communication  
a-oger@tourismebretagne.com



Hélène GEFROY

Chargée d'administration  
citesdart@tourismebretagne.com

## NOS PARTENAIRES

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne ;
- La Région Bretagne ;
- Le Comité Régional du Tourisme Bretagne ;
- Les Conseils Départementaux ;
- Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement ;
- Les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine ;
- Les Comités Départementaux du Tourisme et les Agences de Développement Touristique ;
- Les Petites Cités de Caractère® de Bretagne et de France ;
- Les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne.

